

URBANISME**Secteur Emile Blin/Ampère**

Dénomination de l'allée Rosalind Franklin

EXPOSE DES MOTIFS

Le programme de la ZAC Ivry-Confluences, créée par arrêté préfectoral n°2010/7224 en date du 28 octobre 2010, prévoit des logements, des activités, des équipements et de nouveaux espaces publics et voiries.

Lors de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 15 décembre 2010 au 24 janvier 2011, la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, valant Déclaration d'Utilité Publique (DUP), comportait le plan prévisionnel des futurs espaces publics. D'une part, le dossier de révision simplifiée a été approuvé par délibération du conseil municipal du 28 avril 2011, d'autre part, par arrêté n°2011/2275 en date du 11 juillet 2011, le préfet a déclaré d'utilité publique l'aménagement de la ZAC Ivry-Confluences pour l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers situés dans le périmètre de la ZAC.

Dans ce cadre, des dossiers de permis de construire ont été déposés notamment pour la construction d'un groupe scolaire, comprenant aussi un gymnase et un centre de loisirs, prévu dans le secteur des rues Emile Blin et Ampère, qui a été dénommé Rosalind Franklin lors de la séance du Conseil municipal en date du 12 février 2015 et qui a ouvert ses portes à la rentrée 2015.

Lors des travaux de construction de ce groupe scolaire une voie nouvelle a été aménagée par la Ville, afin, à la fois, de desservir le gymnase, le centre de loisirs et les nouveaux logements, et de permettre une perméabilité entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Ampère, pour répondre au souhait de liaison prévue par la trame verte et bleue du Plan local d'urbanisme.

Afin de conserver une homogénéité dans les dénominations, le groupe de travail sur les dénominations propose de lui donner aussi le nom de Rosalind Franklin.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette dénomination.

P.J. : 1 plan

URBANISME

9) Secteur Emile Blin/Ampère

Dénomination de l'allée Rosalind Franklin

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'arrêté préfectoral n°2010/7224 du 28 octobre 2010, décidant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences,

vu le programme de ladite ZAC, prévoyant la construction de logements, activités et équipements desservis par de nouveaux espaces publics et voiries,

considérant l'aménagement d'une future voie communale, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Ampère, à Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il a été retenu lors de la séance du 31 mars 2011 d'attribuer des noms de femmes aux voies et équipements publics, suite au rapport et conclusion de la commission Mémoires,

vu sa délibération en date du 12 février 2015 dénommant le nouveau groupe scolaire situé dans le secteur Emile Blin/Ampère de ladite ZAC, Rosalind Franklin (1920-1958), chercheuse en biologie moléculaire,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations, de donner aussi le nom de Rosalind Franklin à la voie nouvelle,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

unanimité

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « Allée Rosalind Franklin » la future voie communale, aménagée entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Ampère, à Ivry-sur-Seine.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016